



UNION INTERPARLEMENTAIRE
114^{ème} Assemblée et réunions connexes
Nairobi, 4 - 12 mai 2006



GRP/2006/Doc.7
31 mars 2006

Madame la Secrétaire,
Monsieur le Secrétaire,

En date du 24 mars 2006, un jeu de documents relatifs aux différents organes qui siégeront à l'occasion de la 114^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire vous a été envoyé par la circulaire GRP/2006/Doc.6. Suite à cet envoi, j'ai le plaisir de vous faire parvenir ci-joint les documents suivants qui ont été reçus depuis cette date :

114^{ème} ASSEMBLEE

◆ **Point 2 de l'ordre du jour**

Examen de demandes éventuelles d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

- A/114/2-Inf.1 : Liste de demandes d'inscription d'un point d'urgence reçues, à ce jour
- A/114/2-P.2.Add : Projet de résolution présenté par l'Assemblée du Peuple de l'Egypte à l'appui de sa demande
- A/114/2-P.3 : Demande présentée par la délégation de la Suisse
- A/114/2-P.4 : Demande présentée par le Président de la Chambre des Représentants de la Jordanie au nom de l'Union interparlementaire arabe

Les Membres se souviendront que les avant-projets de résolution révisés des deuxième et troisième commissions permanentes leur ont été transmis le 24 mars, date à laquelle il n'a pas été possible de leur adresser les documents de la première commission permanente car les co-rapporteurs étaient encore en train de travailler sur ces textes. Le Secrétariat vient d'être informé qu'il recevra le rapport et l'avant-projet de résolution révisé de cette commission en début de semaine prochaine, après quoi ces documents seront transmis à tous les Membres de l'UIP.

AVIS IMPORTANT

En raison des diverses modifications déjà apportées aux avant-projets de résolution des trois commissions permanentes, et pour faciliter le travail de ces commissions durant la 114^{ème} Assemblée, les Membres sont priés de se servir **exclusivement des projets de textes révisés** comme base pour tout amendement.

Les Membres qui avaient présenté des amendements à un avant-projet de résolution et qui, après avoir pris connaissance de la version révisée, souhaitent maintenir la totalité ou une partie de ces amendements sont donc **invités à les soumettre à nouveau**, conformément aux indications ci-dessus, afin qu'ils puissent être communiqués aux Membres de l'UIP.

Pour faciliter le travail des Membres de l'UIP, le Secrétariat a l'intention de leur adresser le vendredi 21 avril un document récapitulant les amendements qui auront été reçus à cette date. Un deuxième document reprenant les amendements reçus après le 21 avril, et au plus tard à la date limite statutaire du 30 avril, sera remis aux délégués à leur arrivée à la 114^{ème} Assemblée à Nairobi.

◆ **Point 5 de l'ordre du jour**

Le rôle des parlements dans la gestion de l'environnement et la lutte contre la dégradation de l'environnement à l'échelle mondiale

Deuxième Commission permanente (Développement durable, financement et commerce)

C-II/114/R-rev : Rapport

◆ **Point 6 de l'ordre du jour**

Comment les parlements peuvent-ils et doivent-ils promouvoir une lutte efficace contre la violence à l'égard des femmes dans tous les domaines ?

Troisième Commission permanente (Démocratie et droits de l'homme)

C-III/114/R-rev : Rapport

Tous ces documents sont consultables sur le site web de l'UIP.

178^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR

- ◆ CL/178/7c)-R.1 : Rapports sur de récentes Conférences et réunions spécialisées de l'UIP - Conférence régionale africaine sur "Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des Parlements nationaux"
- ◆ CL/178/7f)-R.1 : Rapports sur de récentes Conférences et réunions spécialisées - de l'UIP - Séminaire parlementaire régional sur la mise en place d'un environnement protecteur pour les enfants

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Secrétaire, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.

Marcelo Bustos
Directeur
Division des Affaires de l'Assemblée et
relations avec les Parlements membres